

Notre Ministre, Pap NDIAYE, s'est donc fendu d'une lettre aux enseignants, aux psychologues de l'éducation nationale et aux conseillers principaux d'éducation pour leur annoncer triomphalement :

- "un doublement du montant des primes (ISAE et ISOE), sans condition" ;
- "une accélération des promotions dans les deuxièmes moitiés de carrière grâce à un accès plus ouvert à la hors-classe et à la classe exceptionnelle" ;
- l'augmentation des rémunérations des débuts de carrière "grâce à la hausse de la prime d'attractivité" ;
- et surtout, la liste des missions "complémentaires" qu'il entend leur promouvoir contre rémunération.

Face à ces annonces, on rappellera les derniers chiffres de l'Indice SENRES du Pouvoir d'Achat (ISPA), Indice qui mesure l'évolution du pouvoir d'achat des Professeurs, CPE et PsyEN depuis le 1^{er} janvier 2000.

Carrière	P.E.	Certifié/PLP/CPE/PsyEN	Agrégé
Début	- 13,57%	- 14,59%	- 19,22%
10 ans	- 22,23%	- 23,23%	- 24,27%
Milieu	- 24,52%	- 25,49%	- 26,11%
Fin	- 27,46%	- 27,46%	- 29,58%

Source : ISPA et Rapport général fait au nom de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2022

On rappellera également l'évolution du rapport du salaire statutaire brut des enseignants, des CPE et des PsyEN au montant d'un SMIC brut à plein temps depuis 1990.

Statut	Carrière	1990	2000	2010	2020	Variation
P.E.	Début	1,8	1,6	1,4	1,5	-16,67 %
	10 ans	2,3	2,0	1,7	1,7	-26,09 %
	15 ans	2,5	2,1	1,8	1,8	-28,00 %
	Fin	3,7	3,2	2,7	2,6	-29,73 %
Certifiés P.E.P.S. P.L.P. C.P.E. PsyEN	Début	1,9	1,7	1,5	1,6	-15,79 %
	10 ans	2,4	2,1	1,8	1,8	-25,00 %
	15 ans	2,6	2,2	1,9	1,9	-26,92 %
	Fin	3,8	3,2	2,8	2,7	-28,95 %
Agrégés	Début	2,3	2,0	1,8	1,8	-21,74 %
	10 ans	3,1	2,6	2,3	2,3	-25,81 %
	15 ans	3,3	2,8	2,4	2,5	-24,24 %
	Fin	4,6	4,0	3,4	3,3	-28,26 %

Source : Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2021-2022 de la D.E.P.P.

Conclusion ? Manifestement, notre Ministre n'a toujours pas pris la mesure de la perte de pouvoir d'achat, du déclassé social et de la charge de travail des personnels dont il a la responsabilité.